

FICHE DE RENSEIGNEMENTS - Groupe cirque :

Nom - Prénom de l'enfant :

Date de naissance : N° de sécurité Sociale :

Autorisation de départ :	<input type="checkbox"/> J'autorise	} mon enfant à quitter seul le Centre Social et Culturel dès la fin de son activité.
	<input type="checkbox"/> Je n'autorise pas	
Autorisation de sortie :	<input type="checkbox"/> J'autorise le personnel de l'école de cirque, dans le cadre des horaires de l'activité, à sortir mon enfant en dehors des locaux du Centre Social et Culturel.	

INDICATIONS MÉDICALES

Personnes à prévenir en cas d'accident :

Nom - Prénom Tél

Nom - Prénom Tél

Allergies

Autre(s) pathologie(s) (asthme/diabète/épilepsie...)

Antécédents médicaux (accident(s), fracture(s), trauma, lésion(s) musculaire(s))

Autorisation d'hospitalisation

- J'autorise le personnel du Centre Social et Culturel du Parmelan à faire hospitaliser mon enfant en cas de nécessité absolue et à lui faire donner tous les soins urgents que peut réclamer son état.

Autorisation d'utilisation des données personnelles

- J'autorise le personnel du CSCP à détenir des données personnelles nécessaires et obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé et permettent de valider votre inscription à l'école de cirque. Elles sont exclusivement destinées au CSCP.

Autorisation à l'envoi d'informations par courriel

- J'autorise le personnel du CSCP à m'envoyer par courriel les informations liées à ses activités et événements. Je bénéficie à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et d'oubli en le communiquant au CSCP.

Courriel :

Autorisation de droit à l'image

- J'autorise le personnel du Centre Social et Culturel du Parmelan à prendre mon enfant en photo pour utiliser son image dans le cadre exclusif de la communication de son école de cirque.

Conditions générales

L'inscription aux cours de cirque se fait à l'année (30 séances au minimum)

Le paiement se fait à l'inscription.

Les conditions de remboursements sont les suivantes :

- Abandon des cours pendant la période d'essai (2 premières séances) **uniquement pour une première inscription.**
- Problème de santé : à partir de la 6^{ème} séance d'absence, sur présentation d'un certificat médical.
- Déménagement dans une zone géographique distante d'au moins 30 km d'Annecy et sur justificatif de domicile.

Pour une **1^{ère} inscription uniquement**, un certificat médical est obligatoire, il est à remettre au plus tard le 1^{er} jour des cours.

N.B. : Le projet pédagogique et le règlement intérieur de l'École de Cirque du Parmelan sont à votre disposition sur demande.

Mme – M. Annecy, le

Signature